

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 24 septembre à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de la MJC à Bégard le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BIAVA Denis (suppléant) ; BILLAUX Béatrice ; BOUCHER Gaëlle ; BOUTIER Yvon (suppléant) ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPÉ Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; ROLLAND Paul ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALLIOU Pierre ; THOMAS David (suppléant) ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOULANGER Servane à BOUCHER Gaëlle ; BURLOT Gilbert à TALOC Bruno ; DUMAIL Michel à GOUAULT Jacky ; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Agathe ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE HOUEROU Annie à LE MEAUX Vincent ; LE JANNE Claudie à LE BLEVENNEC Gilbert ; LOZAC'H Claude à LE GAOUYAT Samuel ; PONTIS Florence à SALLIOU Pierre ; PRIGENT Jean-Yvon à ECHEVEST Yannick ; RANNOU Hervé à CLEC'H Vincent ; RASLE-ROCHE Morgan à CHAPPÉ Fanny ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BERNARD Joseph ; BOÉTÉ Cécile (arrivée à 19h40) ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CADUDAL Véronique ; CHARLES Olivier ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE CREFF Jacques ; LEYOUR Pascal ; MOZER Florence ; QUENET Michel ; RIOU Philippe ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	60
Procurations	14
Votants	74
Absents	14

DEL2024-09-202

PLAN D' ACTIONS VISANT À SUPPRIMER OU RÉDUIRE LES SOURCES DE POLLUTIONS BACTÉRIOLOGIQUES EN BAIE DE PAIMPOL ET DANS L'ESTUAIRE DU TRIEUX

Vu la directive 2006/113/CE du Parlement Européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative à la qualité requise des eaux conchylicoles ;

Vu le règlement (CE) n°854/2004 fixant les règles spécifiques d'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine ;

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne concernant la gestion de la qualité des eaux conchylicoles ;

Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Argoat-Trégor-Goëlo qui prévoit dans sa disposition 10 que « *Les collectivités ou leurs groupements compétents élaborent les profils de vulnérabilité en tenant compte des priorités affichées par le SDAGE et en coordination afin d'assurer une cohérence* » ;

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 8 octobre 2019, modifiée le 12 octobre 2021, actant la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre Lannion Trégor Communauté et Guingamp-Paimpol Agglomération, pour l'élaboration de profil de vulnérabilité conchylicole et de pêche à pied professionnelle dans l'estuaire du Trieux et en Baie de Paimpol ;

Vu l'avis favorable de la CLE du SAGE Argoat Goëlo du 19 février 2024, donnant un avis favorable sur le plan d'actions proposé et tout en soulignant l'importance et l'intérêt pour le territoire de mener ces investigations ;

Considérant que le projet de territoire actualisé et acté en Conseil d'agglomération du 16 avril 2024 pose comme ambition première « Etre créatif et productif - Agir pour une terre créative et productrice de valeurs ajoutées » avec notamment pour objectifs stratégiques de « conforter la vocation nourricière du territoire » et de « contribuer à la préservation de la ressource en eau, en qualité et en quantité » ;

Considérant que les zones conchylicoles de l'estuaire du Trieux et de la baie de Paimpol représentent un poids économique important (133 entreprises ostréicoles, beaucoup d'emplois directs, 9500 tonnes par an de production d'huîtres...) ;

Considérant que des contaminations des huîtres et coquillages ont des conséquences économiques, environnementales et sanitaires non-négligeables pour les professionnels et les usagers. Malgré une amélioration de la classification des zones de production en Baie de Paimpol, ce constat reste fragile et certaines zones ont été déclassées dans l'estuaire du Trieux ;

L'établissement du profil de vulnérabilité des zones de production coquillière a permis :

- De dresser l'inventaire des sources de pollution susceptibles de constituer une source de contamination bactériologique des zones de production ;
- D'évaluer et de hiérarchiser l'impact des flux de pollution émis au niveau des principaux rejets côtiers à l'aide des outils de modélisation ;
- De définir les actions visant à supprimer ou réduire ces sources de pollution.

Considérant l'étude réalisée entre 2020 et 2023, qui a acté un plan de 17 actions classées soit en action d'amélioration de la connaissance, soit en action de réalisation d'aménagement ou d'amélioration du fonctionnement, soit en action de communication et de sensibilisation. La finalité de ces actions est d'améliorer la qualité des eaux conchylicoles de l'estuaire du Trieux et de la baie de Paimpol, et de prévenir ainsi les pollutions ;

Considérant les actions synthétisées dans le tableau ci-dessous :

VOLET	Thématique	Nom de l'Action
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	connaissance	Mener des investigations sur les réseaux et les ouvrages, réaliser des contrôles de branchements, bancariser la donnée
	fonctionnement	Intervenir sur le réseau et ses ouvrages
	Sensibilisation/communication	Sensibiliser et communiquer auprès des professionnels et usagers
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	connaissance	Améliorer la connaissance et le fonctionnement du parc d'installations
		Veiller aux évolutions techniques et réglementaires, s'autoriser des expérimentations encadrées et privilégier les systèmes les plus performants
	Fonctionnement	Favoriser la bonne exécution des travaux de mise en conformité Favoriser le bon fonctionnement des installations
	sensibilisation/communication	Sensibiliser et communiquer auprès des professionnels et usagers
RESEAUX D'EAUX PLUVIALES ET MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL	connaissance	Connaître et comprendre les pollutions émises
	Fonctionnement	Réduire les pollutions issues des voiries
	sensibilisation/communication	Former la police municipale aux enjeux sanitaires du territoire
ACTIVITES AGRICOLES	Connaissance	Identification des risques de transfert de pollution au milieu
	Fonctionnement	Maintien et reconstitution du bocage
	sensibilisation/communication	Communiquer régulièrement auprès des agriculteurs sur les enjeux sanitaires et environnementaux
TOURISME ET LOISIRS	Connaissance	Mieux connaître les pratiques et besoins des usagers
	Fonctionnement	Réduire les flux de pollution par des aménagements et accessoires adaptés
	sensibilisation / communication	Sensibiliser aux enjeux sanitaires

Considérant qu'une grande partie des actions est déjà en cours de réalisation ou en cours d'élaboration à travers la mise en œuvre de programmes, stratégies, projets menés par ailleurs par l'Agglomération (schéma directeur assainissement, le programme pluriannuel d'investissement de la Direction Eau et Assainissement, le contrat de bassins versants, les campagnes Eau la la !!! c'est beau la mer, le schéma du tourisme et des loisirs...);

Considérant que la mise en œuvre du plan d'actions permettra notamment de prioriser les actions sur les zones contributrices identifiées et ainsi d'agir de manière la plus efficace possible au regard des objectifs d'amélioration de la qualité des eaux conchylicoles ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Se prononce favorablement sur le plan d'actions tel que présenté ci-dessus ;
- Affirme que la finalité de ce plan d'actions est d'améliorer la qualité des eaux conchylicoles de l'estuaire du Trieux et de la baie de Paimpol, et de prévenir les pollutions ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Christian PRIGENT

